PRODUCTEURS - CIRCUITS COURTS

Adhésion à l'association



Pourquoi adhérer ?

Parce que au-delà de bénéficier d'avantages, vous contribuez à faire la promotion du Consommer Local et le mieux manger. dromeadhere.tv communique déjà sur vous ... elle continuera et avec vous, le fera, mieux et de façon pérenne. 😀

AVANTAGES

1

COMMUNICATION

Appui à votre communication via une présence sur tous les canaux Dromeadhere, les partages Réseaux sociaux, événements, ...

2

TARIFS INTERNES

Accès aux tarifs internes pour la réalisation de contenus spécifiques à votre activité ou la couverture média de vos événements.

3

SERVICES EN +

Formations, assistances techniques Digital et Print, création graphique, appui à la création d'événements,...

Adhésion

- Annuelle
- 48€ Producteurs
- 96 € Circuits courts
- Conditions (voir page suivante)
- Mise en valeur sur tous les canaux dromeadhere.tv et de l'association.
- Accès aux tarifs et ressources internes
- Services en plus suivant vos besoins.
- Possibilité de participer aux actions et à la vie de l'association dont les AG.
- Présence au CA via le représentant permanent du collège concerné.

Philosophie de l'adhésion

C'est clairement, d'abord, un soutien au projet ... puis une bonne façon de créer des synergies.

Adhérer, c'est un peu militer pour le consommer local. Avec vos adhésions, vous permettez de faire vivre un média ultra local entièrement dédié à vos activités.



"dromeadhere.tv Toujours positive ! ... et utile."

En adhérant, vous entrez dans une dynamique collective capable de communiquer, de réfléchir et d'agir pour faire venir toujours plus de consommateurs vers les circuits courts.

Bien sûr, le média fera plus de focus sur vous et votre activité. De nouveaux formats et contenus seront créés pour vous donner toujours plus de visibilité.

Enfin, vous aurez accès aux ressources et compétences internes pour créer vos propres contenus digitaux.

Les trucs en plus :)

- Animation renforcée de vos publications et événements.
- Tarifs internes : 24€ de l'heure pour les actions réalisées au siège et 48€ de l'heure pour les actions à l'extérieur (ex : captations)
- Frais de déplacements réduits : 0,6€ le km
- Captations vidéos par drone
- Assistance Site internet : Mises à jour, maintenance ou création.
- Aide référencement web/Google.
- Améliorations pages Facebook.
- Mise en lien ou/et intermédiation avec les imprimeurs, agences de communication, photographes,...

CONDITIONS D'ACCÈS

Collège des producteurs : Pour entrer dans ce collège, il est nécessaire d'être producteur et/ou transformateur alimentaire. L'exploitation doit se situer dans un rayon de 48km autour du siège social de l'association ou être en Drôme. La taille de l'exploitation doit être à taille humaine (hors saisonniers). Les filiales ou les chaines sont interdites sauf dérogation du Conseil d'administration. L'admission par le Conseil d'Administration est soumise au vote à la majorité.

Collège des circuits courts : Pour entrer dans ce collège, il est nécessaire d'être un commerce de proximité dans un rayon de 48km autour du siège social de l'association ou être en Drôme. La majorité des produits vendus par la structure doivent être issus de productions locales. Ce collège accepte les commerces non alimentaires. La structure doit être à taille humaine (hors saisonniers). Les filiales ou les chaines sont interdites sauf dérogation du Conseil d'administration. L'admission par le Conseil d'Administration est soumise au vote à la majorité.